

Tous publics

Coronavirus : comment obtenir votre attestation de vaccination certifiée ?

Domaine(s) :

- Santé

Depuis le 27 mai 2021, vous pouvez obtenir votre attestation de vaccination certifiée, de façon autonome et sécurisée, depuis le téléservice développé par l'Assurance Maladie <https://attestation-vaccin.ameli.fr/> [1]

La connexion se fait via [FranceConnect](#) [2], un dispositif qui vous permet de vous authentifier par l'intermédiaire de vos identifiants habituels de connexion à certains services publics en ligne, comme votre compte ameli par exemple.

Comment faire si on ne maîtrise pas les outils numériques ?

Si vous ne maîtrisez pas les outils numériques ou que vous n'y avez pas accès, vous pouvez demander votre attestation au professionnel qui vous a vacciné.e ou, à défaut, la récupérer auprès de votre médecin traitant ou de tout autre professionnel de santé

Vous pouvez aussi vous faire aider en vous rendant dans un des [1 300 espaces France services](#) [3] près de chez vous.

IMPORTANT

Les personnes vaccinées avant le 3 mai 2021 ou à qui l'attestation de vaccination certifiée n'a pas été remise lors de la vaccination, peuvent désormais se la procurer directement via ce [téléservice de l'Assurance Maladie](#). [1]

Pour les utilisateurs d'un smartphone, il est possible d'ajouter l'attestation de vaccination certifiée dans la rubrique « Mon carnet » de l'application mobile TousAntiCovid téléchargeable gratuitement sur AppStore ou Google Play Store. Pour cela, il suffit de flasher le QR code qui figure à droite sur l'attestation (document imprimé ou affiché en pdf sur l'écran d'une tablette, d'un ordinateur ou d'un autre smartphone). Elle sera ensuite automatiquement conservée dans l'application.

Plus d'informations sur l'[actualité](#) [4] et la [foire aux questions](#) [5] disponibles sur le site de l'Assurance Maladie.

Mis à jour le 21/06/21

URL source: <https://www.enim.eu/actualites/coronavirus-comment-obtenir-votre-attestation-de-vaccination-certifiee>